

## Concerne : Covid-19 : situation au 28 février 2020.

Comme vous le savez, l'épidémie de coronavirus, covid-19, ne se limite plus à la Chine mais se propage actuellement en Europe.

Concernant l'accueil des enfants en collectivité, à la date du jour, le SPF Santé publique recommande les mesures suivantes :

- **Les enfants ne présentant aucun symptôme** peuvent fréquenter une collectivité même si eux-mêmes ou l'un de leurs parents reviennent d'une région ou d'un pays où il y a des cas de covid-19.  
⇒ La collectivité et les parents doivent rester attentifs à l'apparition d'éventuels symptômes liés au covid-19 (fièvre, toux, difficulté respiratoire) pendant les 14 premiers jours de retour de l'enfant.
- Cependant, **si l'un des parents ou l'un des contacts étroits de l'enfant est un cas confirmé de covid-19**, l'enfant, même s'il ne présente aucun symptôme lié au coronavirus, doit rester isolé à la maison. La durée de l'isolement sera déterminée par le médecin inspecteur du service de surveillance des maladies infectieuses de la Région.
- **Si l'enfant tombe malade dans les 14 jours suivant son retour** (avec au moins l'un des symptômes suivants : fièvre, toux, difficultés respiratoires), ses parents doivent le garder à la maison et contacter le médecin traitant par téléphone. Le médecin traitant évaluera la situation et prendra les mesures appropriées.
- **Si l'enfant rentre d'une zone où sévit actuellement le covid-19 et présente des symptômes**, il sera directement référé vers son médecin traitant (via appel téléphonique) qui prendra les mesures nécessaires sur base des recommandations des autorités fédérales.

Cependant, **ces recommandations peuvent évoluer en fonction de la situation**. C'est pourquoi les mesures peuvent être différentes d'un pays à l'autre en raison du contexte.

**Nous vous rappelons les conseils d'usage pour se prémunir contre les virus :**

- **Lavez-vous régulièrement les mains**. Evitez le plus possible de mettre les mains au contact de la bouche, du nez et des yeux.

Vous trouverez une affiche reprenant les conseils de lavage des mains via ce lien : [https://d34j62pglfm3rr.cloudfront.net/images/fra\\_techniekzoom.jpg](https://d34j62pglfm3rr.cloudfront.net/images/fra_techniekzoom.jpg)  
Celle-ci vous parviendra sous format papier prochainement.

- **Couvrez-vous la bouche et le nez** lorsque que vous toussiez et éternuez, avec un mouchoir en papier à usage unique (donc à jeter après une seule utilisation) ou avec le creux du coude. Ne vous couvrez pas avec la main car celle-ci sera alors contaminée et tout ce qu'elle touchera ensuite le sera également.

- **Evitez les contacts rapprochés** avec toute personne présentant des symptômes de maladie respiratoire (par exemple, toux et éternuements).
- **Restez chez vous si vous êtes malade** et prenez contact avec votre médecin par téléphone.

Ces conseils sont repris sur une affiche disponible via ce lien : [https://epidemiologie.wiv-isp.be/ID/SiteAssets/Pages/2019-nCoV/20200217\\_coronavirus\\_poster\\_medecins%20FR.PDF](https://epidemiologie.wiv-isp.be/ID/SiteAssets/Pages/2019-nCoV/20200217_coronavirus_poster_medecins%20FR.PDF)  
Celle-ci vous parviendra sous format papier prochainement.

#### **Faut-il porter un masque ? :**

Le masque chirurgical classique évite que les microbes de la personne malade qui le porte ne se répandent dans l'air. Il ne permet donc pas d'éviter d'attraper un virus, mais évite de propager les siens.

L'utilisation de masques buccaux spécifiques pour prévenir l'infection au coronavirus n'a de sens que dans les hôpitaux où sont soignés les patients contaminés au coronavirus ainsi que dans les laboratoires, pour l'examen du matériel corporel de ces patients. Le port de masques buccaux spécifiques dans les lieux publics n'a actuellement aucune valeur ajoutée.

Au cas où vous seriez confronté à des questions au sujet du covid-19, vous pouvez renvoyer vers :

#### **- Pour le grand public, les parents :**

le site d'information du SPF Santé Publique: <https://www.info-coronavirus.be/fr/>  
Ce site est régulièrement actualisé.

**Le numéro d'appel gratuit concernant les questions sur le coronavirus du SPF Santé Publique : 0800/14689**

#### **- Pour les professionnels de la santé :**

le site de Sciensano : <https://epidemiologie.wiv-isp.be/ID/Pages/2019-nCoV.aspx>

Et plus particulièrement la procédure pour les enfants :

[https://epidemiologie.wiv-isp.be/ID/SiteAssets/Pages/2019-nCoV/COVID-19\\_procedure\\_children\\_20022026\\_FR.pdf](https://epidemiologie.wiv-isp.be/ID/SiteAssets/Pages/2019-nCoV/COVID-19_procedure_children_20022026_FR.pdf)

Ce site est régulièrement actualisé.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Dr Kathlyn RODIERE  
Pôle Santé en collectivité  
Direction Santé